



FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION¹

1. Cordonnées et composition de ménage

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	Masculin – Féminin - X	Sexe :	Masculin – Féminin - X
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) ou cohabitant(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/veuve	Etat civil :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) ou cohabitant(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/veuve
Nationalité :	<input type="checkbox"/> Belge <input type="checkbox"/>	Nationalité :	<input type="checkbox"/> Belge <input type="checkbox"/>
Registre national :		Registre national :	
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse (domicile) :		Adresse (domicile) :	
Rue.....n°.....		Rue.....n°.....	
Code :Localité :		Code :Localité :	
Profession :	<input type="checkbox"/> Salarié(e) (employé-ouvrier) <input type="checkbox"/> Salarié(e) + complément <input type="checkbox"/> Indépendant(e) <input type="checkbox"/> Allocations de chômage <input type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilés <input type="checkbox"/> SPF Sécurité Sociale (vierge noire) <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale (RIS – CPAS) <input type="checkbox"/> Sans revenu	Profession :	<input type="checkbox"/> Salarié(e) (employé-ouvrier) <input type="checkbox"/> Salarié(e) + complément <input type="checkbox"/> Indépendant(e) <input type="checkbox"/> Allocations de chômage <input type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Mutuelle ou assimilés <input type="checkbox"/> SPF Sécurité Sociale (vierge noire) <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration sociale (RIS – CPAS) <input type="checkbox"/> Sans revenu

¹Formulaire à insérer dans le registre des demandes de mutations prioritaires ou non-prioritaires. Annexe 2 à l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public et introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée.



Administrateur de biens : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom et prénom :	Administrateur de biens : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom et prénom :
Médiateur de dettes : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom et prénom :	Médiateur de dettes : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom et prénom :
Assistant social du CPAS : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom et prénom :	Assistant social du CPAS : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom et prénom :

Membre faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

1	Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
		Date de naissance :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Profession : <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Autre :.....	Numéro National :			

2	Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
		Date de naissance :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Profession : <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Autre :.....	Numéro National :			

3	Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
		Date de naissance :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Profession : <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Autre :.....	Numéro National :			



LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS DU HAUT ESCAUT srl

Société Immobilière de Service Public

Agréée par la Société Wallonne du Logement sous le n°5010

4	Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
		Date de naissance :	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="checkbox"/> Oui
	Profession : <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Autre :	Numéro National :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Non

5	Nom et Prénom :	Date de naissance et numéro national	Sexe	Lien de parenté	Handicap
		Date de naissance :	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="checkbox"/> Oui
	Profession : <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Autre :	Numéro National :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Non

Pour les femmes enceintes :	Date prévue pour l'accouchement (mois/année) + certificat du gynécologue
-----------------------------	---





2. Nombre de chambres

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation (notion de logement proportionné - AGW du 12/07/2012) :

- Une chambre pour une personne isolée ou en couple
- Une chambre supplémentaire pour :
 - la personne isolée de plus de 65 ans
 - le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans
 - le couple dont l'un des membres est reconnu handicapé.
- Pour les enfants :
 - une chambre pour un enfant unique
 - deux chambres pour des enfants de même sexe s'ils ont plus de 10 ans et minimum 5 ans d'écart
 - deux chambres pour deux enfants de sexes différents si l'un d'entre eux a plus de 10 ans
 - une chambre pour un enfant reconnu handicapé (par le SPF Sécurité Sociale)

3. Raisons de la demande (biffer les mentions inutiles)

1. Mutation introduite pour sous-occupation du logement ;
2. Mutation introduite en vue d'obtenir un logement proportionné, à l'exception des points 1, 3 et 7 ;
3. Mutation introduite en vue de quitter un logement non proportionné attribué sur la base d'une dérogation accordée conformément à l'article 1^{er}, 15^o, alinéa 3 a) et b), et occupé depuis au moins trois ans ;
4. Mutation introduite en vue d'aller d'un logement vers un logement spécialement conçu pour des personnes âgées de plus de 65 ans, pour des étudiants ou pour des personnes handicapées ou vers un logement présentant des facilités d'accès pour des personnes souffrant de problèmes médicaux, ou inversement ;
5. Mutation introduite en raison des revenus du ménage ;
6. Mutation introduite pour des raisons de convenances personnelles :
 - a. Pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale
 - b. Afin d'obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation pour des personnes présentant des problèmes médicaux attestés par un médecin,
 - c. Autre
7. Mutation introduite afin d'obtenir un logement deux chambres en application de l'article 1^{er}, 15^o, alinéa 1^{er}, c).

Fait à, le

Signature(s) du/des locataire(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

4. Souhait concernant le logement

/!\ La réglementation en vigueur implique que si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

Maison ou appartement		Logement adapté à un handicap ² ?	
Maison uniquement			
Appartement uniquement		Aménagement pour personne à mobilité réduite :	oui - non
De préférence avec jardin		Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un Membre du ménage ? Si oui, précisez ci-dessous.	oui - non
De préférence avec garage			

Si vous avez besoin d'un logement adapté, merci de préciser les adaptations nécessaires et de transmettre un certificat de votre médecin spécialiste (Annexe B) :

.....

.....

.....

5. Commune(s) demandée(s) ou village(s) demandé(s)

○ SOIT choix général (communes) :

- 1)
- 2)
- 3)

○ SOIT choix plus ciblé (villages) :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)



²Code wallon du Logement, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.



Patrimoine de la Société de Logements du Haut Escaut			
		MAISONS	APPARTEMENTS
COMMUNES	VILLAGES	CHAMBRES	
<u>ANTOING</u>	Antoing-Ville	2, 3, 4, 5 ch	1, 3 ch
	Bruyelle	3, 4 ch	
	Calonne	1, 2, 3, 4 ch	
	Fontenoy	1, 2, 3 ch	
	Maubray	1, 3, 4 ch	
	Péronnes	2, 3, 4 ch	1, 2, 3 ch
<u>BRUNEAUT</u>	Bléharies	2, 3 ch	1, 2 ch
	Guignies	3, 4 ch	
	Hollain	2, 3, 4 ch	
	Laplaigne	1, 3, 4 ch	
	Rongy	2, 3 ch	1, 2, 3 ch
	Wez-Velvain	1, 2, 3 ch	1, 2, 3 ch
<u>RUMES</u>	Rumes	1, 2, 3, 4 ch	
	Taintignies	1, 2, 3 ch	
	La Glanerie		1, 2 ch

6. Voie de recours³

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Écluse 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.

Fait à, le

Signature(s) du/des locataire(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

³Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11



7. Traitement de vos données à caractère personnel

Nous accordons une attention accrue à la bonne gestion et à la protection des données à caractère personnel, et notamment celles que vous nous transmettez par le biais du présent formulaire. C'est pourquoi vous trouverez, en annexe, un document contenant toutes les informations relatives au traitement que nous effectuons sur vos données, et sur les droits dont vous disposez à cet égard.

Coordonnées de la Société de Logements du Haut Escaut SRL

Heure d'ouverture des bureaux au public (permanences) : Les bureaux sont ouverts le mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h. En cas d'indisponibilité, il est toujours possible de convenir d'un rendez-vous.

En cas de contexte particulier (covid, etc...), les permanences sont susceptible d'être annulées.



LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS DU HAUT ESCAUT srl

Siège social : Boulevard de l'Eglise, 1 – 7640 ANTOING

Téléphone : 069/44.33.66

ING : BE41 3750 1546 4610

8. Volet à remplir par la société de logements qui reçoit la candidature

DATES					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....

LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (chambres ayant droit)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :
LOGEMENT ADAPTE : OUI - NON				

DEROGATION	
Demande de dérogation pour urgence ou cohésion sociale	Oui - Non
Demande de dérogation pour raison médicale	Oui - Non



LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS DU HAUT ESCAUT srl

Société Immobilière de Service Public

Agréée par la Société Wallonne du Logement sous le n° 5010

Nom et adresse de l'expéditeur :

La Société de Logements du Haut Escout
sise au Boulevard de l'Eglise 1 à 7640
ANTOING

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du
logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer !**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire

Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :

Logement social : condition de non-propriété

CASE 1 : Renseignement au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

Demandeur : (nom et prénom)

Né(e) le : Lieu de naissance :

N° national (voir carte d'identité) :

Conjoint ou cohabitant (légal ou de fait) : (nom et prénom)

Né(e) le : Lieu de naissance :

N° national (voir carte d'identité) :

Composition du ménage au moment de la signature de la déclaration :

Nom	Prénom	Date de naissance	N° national
.....
.....
.....
.....

Domicile : Rue

Code postal : Localité :

Organisme : La Société de Logements du Haut Escout N° de dossier :

Identité du demandeur :



CASE 2 : Déclaration personnelle sur l'honneur

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1), déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays :
Rue ou lieu dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2) :
Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des.....(4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants: (5)

Date de l'aliénation :	Situation et nature du bien :	Prix obtenu ou valeur estimée
.....
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

- (1) mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
- (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
- (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
- (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne "PAS D'APPLICATION" si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
- (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée



ANNEXE – Document d'information pour les candidats-locataires

Introduction

1.1. La Société de Logements du Haut Escaut (la Société de logement, ci-après), est soucieuse de la protection de vos données à caractère personnel et s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD ci-après).

1.2. La Société de logement est responsable du traitement au sens de l'article 4, § 7 du RGPD dans les limites précisées ci-après.

1.3. Vos données sont traitées sur base :

- De l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande, à savoir le traitement de votre candidature (article 6, § 1^{er}, b) du RGPD) ;
- De motifs d'intérêt public important, soit l'allocation de logement sociaux dans ce cas-ci (article 9, § 2, g) du RGPD).

1.4. La Société de logement assure un niveau adéquat de sécurité technique et organisationnelle de vos données, en vue de vous prémunir de toute fuite de données, notamment la perte, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou tout usage abusif. Cependant, et si vous avez connaissance de l'existence d'une fuite de données ou si vous en suspectez une, nous vous demandons de nous la signaler immédiatement.

Quelles données sont traitées et d'où viennent-elles ?

2.1. La Société de logement traite les données collectées auprès de vous-même et/ou d'instances publiques autorisées telles que le Registre national, ou d'autres sociétés de logement.

2.2. La Société de logement traite les données suivantes :

- Nom ; Prénom ; Adresse (rue, code postal, ville, pays) ;
- Numéro(s) de téléphone ; Adresse de courrier électronique ;
- Données relatives à votre santé (éventuel handicap) ;
- Situation familiale (état civil, composition de ménage, etc) ;
- Les preuves des revenus annuels imposables ;
- Conditions de patrimoine (déclaration de non-propriété) ;
- Numéro de registre national ;
- Allocations familiales ;
- Situation professionnelle (travail, chômage, pension, invalidité, ...) ;
- Lieu de naissance ; Nationalité ;
- Jugement (divorce, séparation, garde des enfants, etc) influençant le type d'hébergement des enfants ;
- Jugement concernant le statut de la personne ;
- Gestion financière (médiation de dettes, compte cogéré, administration de biens) ;
- Situation sociale (aide à la vie journalière).
- De manière générale, toute donnée dont la communication vous est demandée par le biais du formulaire de candidature.

Pour quelles raisons la Société de logement traite-t-elle vos données ?

3.1. La Société de logement traite vos données pour :

- Déterminer si vous rentrez dans les conditions d'admission prévues à l'article 1^{er} 29°, 30° et 31° du Code du logement et l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public (et ses modifications ultérieures) pour l'octroi d'un logement social. Dans le cadre de cette finalité, la Société du logement doit vérifier que vous ne percevez pas des revenus annuels dépassant un certain montant et que vous n'êtes pas pleinement propriétaire ni usufruitier d'un logement.



- Assurer le suivi de votre candidature et, le cas échéant, la confirmation de la candidature et l'attribution du logement.

Vos données sont-elles sous-traitées ?

4.1. La Société de logement a conclu des contrats de sous-traitance avec des tiers. Ils ne pourront accéder à vos données qu'en cas de problème informatique à résoudre.

Ces tiers sont repris à l'annexe 1 de la présente notice d'information, qui peut être consultée au siège social de la Société de logement durant les heures de permanence.

Vos données sont-elles communiquées à des tiers ?

5.1. Au stade de la candidature, vos données ne sont pas transférées à des tiers. Seule la société de logement (et, dans certains cas, ses sous-traitants informatiques) dispose(nt) d'un accès à vos données pour la gestion des cas de candidature uniques.

La Société de logement transfère-t-elle vos données vers un pays situé hors de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ?

6.1 Aucune de vos données n'est transmise à un tiers situé hors de l'Union européenne.

Comment sont conservées vos données ?

7.1 Vos données ne sont pas conservées sous une forme permettant votre identification pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à l'exercice de la mission de la Société de logement et à ses obligations légales. En tout état de cause, dans l'hypothèse où votre demande de logement n'aboutit pas, vos données sont effacées de nos systèmes après un délai d'un an à dater du rejet de votre demande.

7.2. Vos données sont hébergées sur les serveurs de la Société de logement qui en assure un niveau adéquat de sécurité technique et organisationnelle, en vue de vous prémunir de toute fuite de données, notamment la perte, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou tout usage abusif.

Certaines données peuvent être hébergées auprès d'un sous-traitant repris à l'annexe 1 susmentionnée.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

8.1 Dès lors que vos données sont traitées, vous avez les droits suivant à moins que le RGPD ou qu'une loi applicable ne s'y oppose :

- Le droit d'accès, en ce compris le droit de savoir si la Société de logement traite vos données ;
- Le droit d'avoir une copie des données traitées par la Société de logement ;
- Le droit de rectification ;
- Le droit d'opposition ;
- Le droit de limiter le traitement ;
- Le droit à l'effacement ;
- Le droit à la portabilité ;
- Le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (www.autoriteprotectiondonnees.be/)

8.2 Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de la Société de logement :

- Par lettre (SRL La Société de Logements du Haut Escaut, Boulevard de l'Eglise 1 à 7640 ANTOING);
- ou, par courrier électronique (info@slhe.be).

8.3 Toute demande effectuée dans le cadre de l'exercice de vos droits doit être accompagnée d'une preuve objective de votre identité.

Qu'en est-il de la modification des informations contenues dans le présent document ?

9.1 La Société de logement peut modifier les informations contenues dans le présent document sans préavis. Le nouveau document sera porté à votre connaissance.

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"